

# NEXANS

## ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

### BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers de DH)

A C T I F		Clôture 31/12/17 Net	Clôture 31/12/2016 Net
I	* ACTIF IMMOBILISE	224 522	203 092
	* Ecart d'acquisition	-	-
	* Immobilisations incorporelles	1 188	1 390
	* Immobilisations corporelles	209 300	187 639
	* Immobilisations financières	14 034	14 063
	* Titres mis en équivalence	-	-
II	* ACTIF CIRCULANT	1 126 439	1 038 125
	* Stocks et en cours - nets	291 187	260 175
	* Clients et comptes rattachés - nets	626 966	564 841
	* Autres créances et comptes de régularisation	208 287	193 114
	* Valeurs mobilières de placement	-	19 996
III	* DISPONIBILITES	98 587	76 468
	<b>Total Actif</b>	<b>1 449 548</b>	<b>1 317 685</b>

P A S S I F		Clôture 31/12/17 Net	Clôture 31/12/2016 Net
I	* CAPITAUX PROPRES ( Part du groupe )	689 790	691 216
	* Capital	224 352	224 352
	* Primes	-	-
	* Réserves et reports à nouveau consolidés	457 243	449 073
	* Résultat net consolidé de l'exercice - Part du Groupe	7 732	16 815
	* Autres	464	975
II	* INTERETS MINORITAIRES	20 781	17 263
	* Réserves des minoritaires	16 182	13 849
	* Résultat net des minoritaires	4 599	3 414
III	* PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	2 480	3 400
IV	* DETTES	736 497	605 806
	* Emprunts et dettes financières - Court Terme	140 001	98 291
	* Fournisseurs et comptes rattachés	445 377	360 017
	* Autres dettes et comptes de régularisation	151 120	147 498
	<b>Total Passif</b>	<b>1 449 548</b>	<b>1 317 685</b>

### COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (HORS TAXES) CONSOLIDE

N A T U R E		Clôture 2017 31/12/17	Clôture 2016 31/12/2016
*	Chiffre d'affaires	1 642 980	1 568 293
*	Autres produits d'exploitation	44 705	19 828
*	Achats consommés	1 292 754	1 172 704
*	Charges de personnel	152 110	147 308
*	Autres charges d'exploitation	139 032	151 960
*	Impôts et taxes	4 068	4 411
*	Dotations d'exploitation	51 924	49 148
*	Résultat d'exploitation	47 798	62 590
*	Charges et produits financiers	-15 320	-13 920
*	Résultat courant des entreprises intégrées	32 478	48 670
*	Charges et produits non-courants	-8 467	-17 085
*	Impôts sur les bénéfices courants	12 245	17 445
*	Impôts sur les bénéfices différés ( en consolidation )	-565	-6 090
*	Total impôts sur les résultats	11 680	11 356
*	Résultat net des entreprises intégrées	12 331	20 229
*	Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mise en équivalence	-	-
*	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
*	Résultat net de l'ensemble consolidé	12 331	20 229
*	Intérêts minoritaires	4 599	3 414
*	Résultat net ( Part du groupe )	7 732	16 815
*	Résultat net ( part du Groupe ) par action	3,45	7,49

### ATTESTATION

 89, Rue Chaouia 20090 Casablanca	 35, Rue Aziz Bellal 20330 Casablanca
<b>ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION          PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE NEXANS MAROC S.A</b>	
<b>PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017</b>	
<p>Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés du Groupe NEXANS MAROC S.A, comprenant le bilan et le compte de produits et de charges consolidés relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ainsi qu'une sélection de notes annexes. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 710 571 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 12 331 KMAD.</p>	
<p>Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et du compte de produits et de charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.</p>	
<p>Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe NEXANS MAROC S.A. arrêtés au 31 décembre 2017, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.</p>	
Casablanca, le 26 mars 2018	
Les Commissaires aux Comptes	
	PwC Maroc   Leila Sijelmassi Associée

### NOTES ANNEXES : PRINCIPES COMPTABLES, PERIMETRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION AU 31/12/2017

#### I - PERIMETRE, METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Au 31 Décembre 2017, le périmètre de consolidation de Nexans Maroc est composé des six sociétés suivantes :

- Nexans Maroc, société consolidante ;
- Sirmel, société de droit Marocain et filiale à 84, 83 % de Nexans Maroc ;
- Sirmel Sénégal, société de droit sénégalais et filiale de Sirmel à 51, 00 % ;
- Tourets et Emballages du Maroc (T.E.M.), filiale à 100 % de Nexans Maroc ;
- COPREMA s.a.r.l., société immobilière et filiale à 99,90 % de Nexans Maroc ;
- Nexans Côte d'Ivoire, société de droit Ivoirien et filiale de Nexans Maroc à 41, 00 %

Les quatre premières filiales sont sous le contrôle exclusif de Nexans Maroc et leur consolidation a été effectuée par intégration globale. Nexans Côte d'Ivoire est sous contrôle conjoint a été consolidée par intégration proportionnelle pour son premier exercice comptable.

#### Exclusions du périmètre :

Les autres filiales et participations énumérées ci-après, ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation, soit parce que Nexans n'exerce aucune influence (Les Câbleries du Sénégal) ou certaines sont en cours de dissolution (le cas des filiales CGMB, MANELERG et CGMS) ou que leurs données comptables (bilans et chiffres d'affaires) ne sont pas assez significatives par rapport aux comptes consolidés de Nexans Maroc (le cas de la participation de IMOUKA) :

CGMB	(59, 65 %)
MANELERG	(99, 50 %)
CGMS	(99, 99 %)
IMOUKA	(16, 67 %)
Les Câbleries du Sénégal	(18, 60 %)

#### II - REGLES DE CONSOLIDATION :

**Méthodes d'évaluation et de présentation :**  
 Les comptes individuels des sociétés consolidées sont établis ou retraités conformément aux dispositions de la loi comptable marocaine en vigueur n° 9/88. Cependant, les retraitements de consolidation sont effectués d'une part, suivant la méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité, dans son Avis n° 5, émis le 26/05/2005, et d'autre part, en cohérence avec certaines règles et choix retenus dans le cadre de la consolidation du groupe Nexans France effectuée selon les normes internationales IFRS lorsque ces derniers sont compatibles avec les principes comptables applicables au Maroc. Les principales méthodes et règles d'évaluation sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition ou de production amorti sur la durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations.
Immobilisations financières	
Prêts et créances immobilisées	Montant nominal
Titres de participation	Prix d'achat, à l'exclusion des frais d'acquisition.
Corrections de valeur	Si la valeur d'inventaire estimée est inférieure à la valeur d'entrée
Stocks	
Evaluation à l'entrée	Coût d'acquisition et coût de production
Correction de valeur	Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée (obsolescence, rotation...)
Créances clients	
Evaluation à l'entrée	Montant nominal
Correction de valeur	Créances impayées faisant l'objet de recours judiciaire ou présentant un risque de non recouvrement probable. Conformément à l'Avis N°5 du CNC.
Impôt différé	
Modalités de calcul du résultat par action	Résultat Net par Groupe divisé par le nombre d'actions

#### \* Principaux retraitements :

##### 1 - Traitement des écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition négatifs dégagés, à fin 2002 pour Sirmel et à fin 2004 pour T.E.M, ont fait l'objet d'un amortissement intégral à la clôture de l'exercice 2005. Un écart d'acquisition négatif enregistré également en 2006, suite à l'acquisition de nouveaux titres Sirmel, a fait l'objet du même traitement. Le goodwill dégagé sur les titres de COPREMA à fin 2008 a été intégralement amorti en 2009. Le badwill réalisé en 2012 sur les titres de Sirmel Sénégal a été enregistré pour sa totalité en résultat non courant de l'exercice.

##### 2 - Retraitement des immobilisations en non-valeurs :

Les charges à répartir sur plusieurs exercices ont été annulées aussi bien au bilan qu'au niveau du poste des dotations aux amortissements du C.P.C.

##### 3 - Elimination de la marge brute bénéficiaire sur stock intra-groupe :

Au bilan consolidé, les stocks ont subi une diminution à raison de la marge brute intra-groupe, dont la variation a été enregistrée en résultat, après constatation des impôts différés y afférents.

##### 4 - Ecart de conversion :

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier. Ainsi, les gains et pertes, latents et réalisés, liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de produits et charges en résultat financier.

##### 5 - Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés à la fois sur les retraitements de consolidation ayant un impact sur les résultats, ainsi que sur les différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal, constatées au niveau des comptes sociaux individuels.